

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
27/08/2021

Dossier complet le :  
27/08/2021

N° d'enregistrement :  
F-053-21-C-0113

### 1. Intitulé du projet

Aménagement et valorisation du site de Pors Mabo - Beg Léguer - Lannion(22)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Agnès VINCE directrice

RCS / SIRET

1 8 0 0 0 5 0 1 9 0 0 0 4 7

Forme juridique Etablissement public de L'Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les falaises meubles du site s'effritent et ont déjà imposé, une première fois, une modification du fonctionnement global du site avec la fermeture d'une voie d'accès. L'érosion a de nouveau endommagé la falaise l'hiver dernier, rendant le site dangereux à la circulation automobile.

Aujourd'hui, du fait de cette érosion et d'un recul du trait de côte, il convient de repenser l'organisation du site dans sa globalité, en conservant un accès à la plage pour les secours, les services techniques et les usagers.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire,
- Accueil du public,
- Proposer des cheminements qui donnent à percevoir les paysages
- désartificialisation du site (suppression de l'ensemble des stationnement proche du rivage) et désimperméabilisation du site,
- Maîtriser et regrouper la signalétique au niveau du stationnement ;
- Proposer une Interprétation des lieux au public

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

-Les travaux seront les suivants :

- Aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave de 3m de large depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site. Cet accès est destiné aux véhicules de secours et véhicules techniques (enlèvement des algues vertes) véhicules de 26 tonnes maxi ;
- Renaturation de la voirie effondrée et sécurisation des accès dangereux en bords de falaise ;
- Suppression et renaturation des zones de stationnements ;
- Maintien de 2 places PMR + arceaux vélos
- Requalification des cheminements et accès piétons à la plage ;
- Modification et déplacement des éléments de mobiliers dans le site pour une meilleure intégration paysagère ;
- Reprise de la signalétique pour une meilleure intégration ;
- Mise en valeur du hallier et de la végétation naturelle sur les versants par la suppression d'espèces

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'incidence Natura 2000

Dossier de Permis d'Aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet : 11 000 m <sup>2</sup> Superficie de l'aire de stationnement : 4136 m <sup>2</sup> (partie réservée aux voitures (environ 70 places), une partie pour les camping-cars (environ 25 places) et un arrêt temporaire pour un autocar.) Reprise des sentiers piétons existants : 914 ml ; Création d'un sentier : 207 ml Voirie modifiée : 260 ml	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Site de Pors Mabo - Beg Léguer  
22 300 Lannion

parcelles cadastrales:

E 168, 170, 175, 176, 185, 186, 187, 1230.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 3° 54' 87" 54 Lat. 48° 74' 60" 67

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lannion
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le principe même des aménagements prévus sur le site a pour objectif de supprimer les stationnements existants à proximité immédiate du littoral, d'améliorer la signalétique en la regroupant et de revoir la circulation piétonne.

La reprise des cheminements permettra d'améliorer le confort de marche pour les visiteurs du site, mais aussi et surtout, permettra de préserver l'ensemble des habitats naturels et des espèces inféodées du site.

L'ensemble du site sera renaturé et revégétalisé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet découle de la mise en œuvre des actions dites de replis stratégiques portées par le Conservatoire du littoral, qui visent à accompagner le recul du trait de côte.

L'érosion des falaises meubles du secteur de Lannion est telle que le Conservatoire souhaite désartificialiser le site, supprimer les stationnements, et renaturer le site. La concertation a permis d'arriver à un projet partagé et validé par les services de l'Etat, les collectivités et la population locale (riverains)

Un Comité de pilotage a été créé pour concevoir ces aménagements, et valider le dossier "PROJET".

Au regard de ces éléments, le Conservatoire du littoral estime que ce projet de restauration du site de Beg Léguer doit être dispensé d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



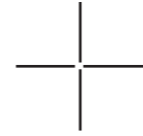
Fait à PLERIN

Signature

Pour la Directrice du Conservatoire  
du littoral et par délégation  
Le Délégué de Rivages  
**Didier OLIVRY**







# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU SITE N° 22 106 PORS MABO, BEG LÉGUER, COMMUNE DE LANNION

Demande de permis d'aménager- juillet 2021



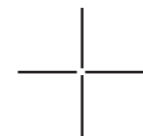
Maître d'ouvrage

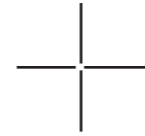


Maître d'œuvre



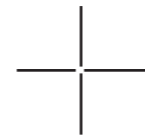
Partenaires





## PA 1 - Plan de situation du terrain

Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer »  
Conservatoire du littoral



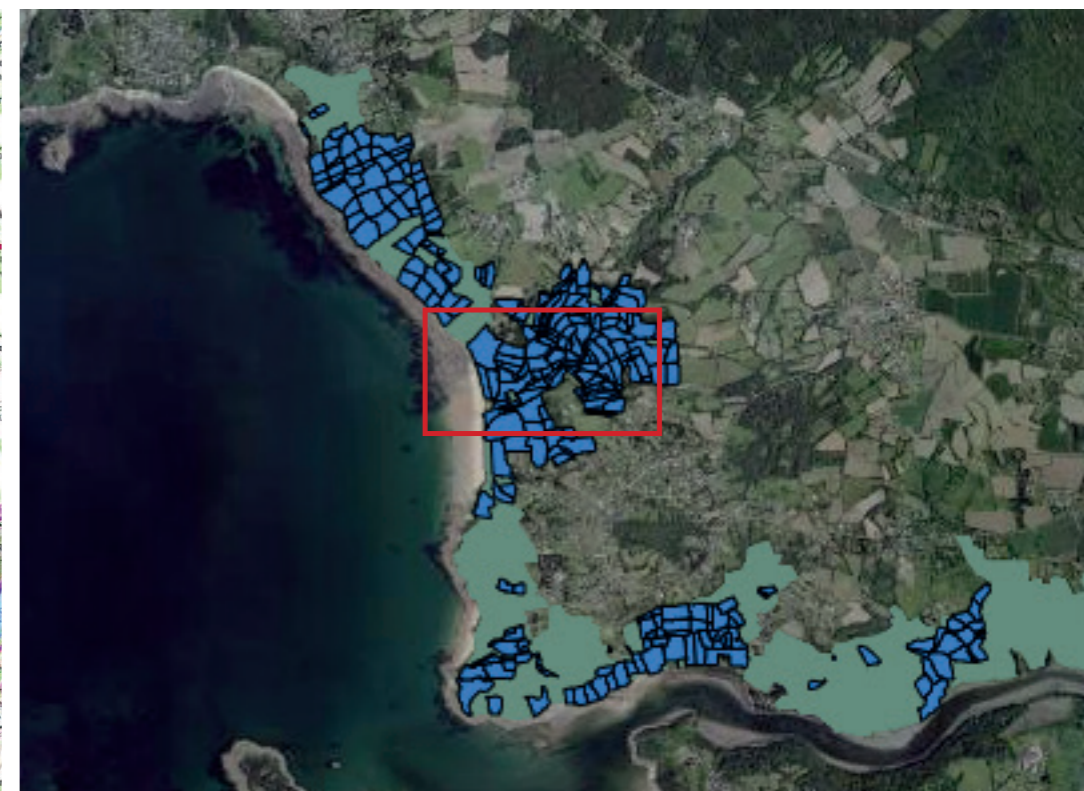
## LOCALISATION DU PROJET

Le site de Pors Mabo-Beg Leguer s'étire de l'estuaire du Léguer aux falaises de terre de Pors Mabo sur les communes de Lannion et de Trebeurden.

Le projet est localisé dans l'embouchure de la vallée de Goas Lagorn, sur une propriété du Conservatoire du littoral qui maîtrise foncièrement une bonne partie de la pointe. Le site est composé de milieux naturels littoraux et d'équipements de dessertes et d'accueil du public. La proposition d'intervention concerne les parcelles 168, 170, 175, 176, 185, 186, 187 et 1230.



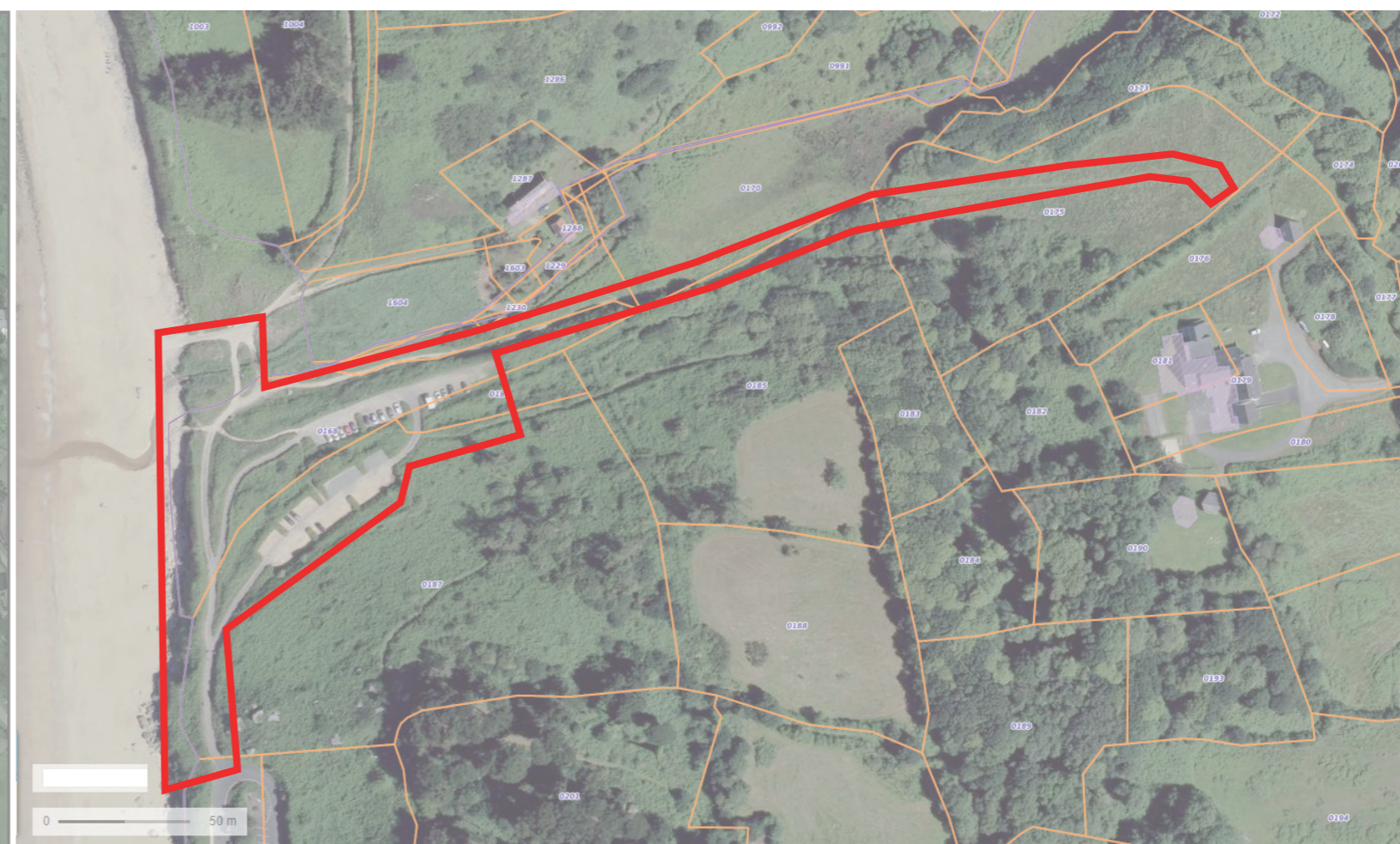
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral et acquisitions



<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

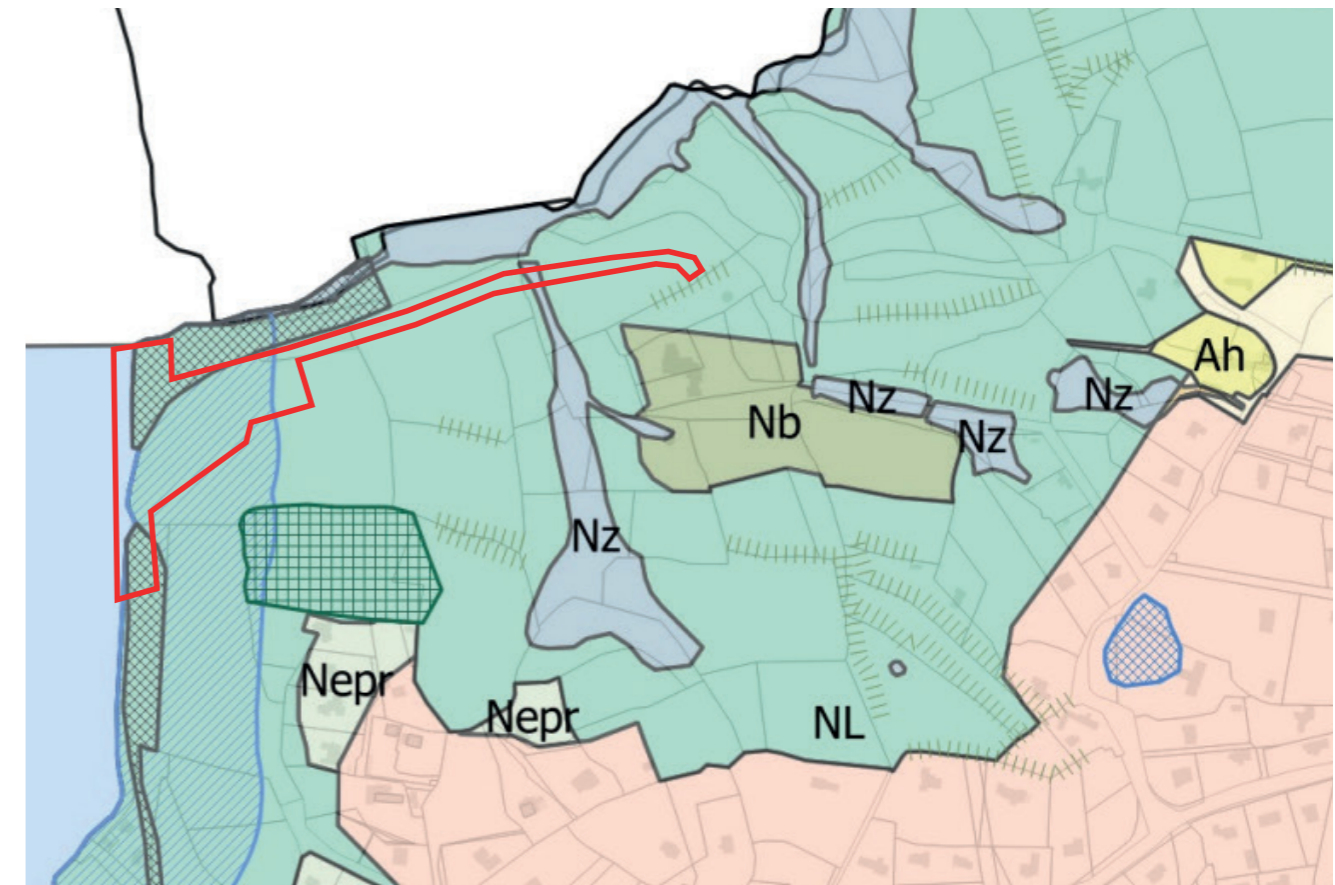


### Zones et secteurs

- UA : zone urbaine mixte correspondant au centre-ville de Lannion et aux espaces situés dans sa continuité, destinés à composer le centre-ville élargi
- UAm : zone urbaine mixte du centre ville élargi permettant l'installation d'industries en lien avec la maritimité
- UB : zone urbaine mixte dans ses fonctions : résidentielle, activités, services, équipements
- UBa : secteur urbain où le règlement organise la mixité de manière spécifique, compte tenu de la présence de locaux d'activités
- UBb : secteur urbain spécifique à Beg Léguer
- UBv : secteur urbain spécifique au site de sédentarisation des gens du voyage
- UL : zone urbaine à dominante résidentielle sur les hameaux disséminés dans l'espace agricole
- UY : zone urbaine d'activités
- UYa : secteur urbain spécifique au site de l'aéroport
- UYf : secteur urbain spécifique qui couvrent les emprises RFF
- UYp : secteur urbain spécifique au champs photovoltaïque
- UYv : secteur urbain correspondant aux terrains d'accueil des gens du voyage
- 1AUB : zone à urbaniser destinée à recevoir une partie du développement résidentiel de Lannion
- 1AUY : zone à urbaniser destinée à accueillir des activités
- 1AUt : zone à urbaniser correspondant à la zone de loisirs et de protection de la Vallée du Léguer au Moulin du Duc
- 2AU : zone à urbaniser couvrant les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être urbanisés après une procédure d'évolution du PLU
- A : zone agricole
- Ac : secteur agricole dédié aux installations de loisirs dans les espaces agricoles
- Ah : secteur agricole dédié aux habitations isolées dans les espaces agricoles
- Az : secteur agricole spécifique aux zones humides identifiées par inventaire
- N : zone naturelle et forestière
- Na : secteur naturel dédié aux hameaux paysagers de l'Ouest du territoire communal
- Nb : secteur naturel dédié au centre aéré de Beg Léguer
- Nc : secteur naturel dédié au camping
- NL : secteur naturel dédié aux espaces naturels remarquables aux caractéristiques du littoral terrestre
- Nepr : secteur naturel dédié aux espaces proches du rivage qui ne coïncident pas avec les espaces remarquables au titre de la loi littoral
- Nh : secteur naturel dédié aux habitations et installations liées au service public ou d'intérêt collectif isolées dans les espaces naturels, en dehors des espaces remarquables ou des espaces proches du rivage
- Nz : secteur naturel dédié aux zones humides identifiées par inventaire
- Nm : secteur naturel dédié aux espaces naturels remarquables ou caractéristiques du littoral en mer et au domaine maritime
- secteur annulé par décision du CA de Nantes du 22/10/2018

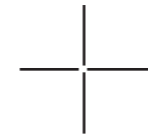
### Préservation de la trame verte et bleue, Emplacements réservés et Indications relatives à l'implantation des constructions

- Voies concernées par l'interdiction d'accès direct (article 3 des règlements de zone)
- Marge de recul des constructions (article 6 des règlements de zone)
- Eléments du bocage identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Espaces Paysagers Protégés identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Secteurs indicés 100m : secteurs situés à l'intérieur de la bande littorale des cent mètres, identifiée au titre de l'article L. 146-4.III du code de l'urbanisme
- Zones humides identifiées au titre de l'article L.123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés (ER) au titre de l'article L.123-1-5 8° du code de l'urbanisme (cf. pièce 5.2 Liste des emplacements réservés)



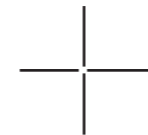
Extrait du règlement graphique du PLU





## PA 2 - Notice descriptive

Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer »  
Conservatoire du littoral



## CONTEXTE

Situé en partie aval de la vallée de Goas Lagorn, le site du projet constitue l'unique point d'accès à l'estran pour les véhicules de secours et de ramassage des algues vertes. Il permet également la desserte d'une habitation secondaire dans le fond de la vallée. C'est un site très fréquenté, accessible par de multiples sentiers.

Acquis par le Conservatoire du Littoral à partir de 1982, le site de Pors Mabo - Beg Léguer, fait l'objet d'une gestion différenciée. Les sentiers sont entretenus par les communes de Lannion et Trébeurden. D'importants aménagements ont été réalisés sur leur parcours, notamment des passerelles destinées à faciliter le cheminement dans les zones humides.

Grâce à un contrat-nature porté par les collectivités locales et piloté par Lannion-Trégor Agglomération, il a fait l'objet d'une remise en état progressive.

Au point d'accès principal, des aires de stationnement naturelles ont été réaménagées de façon à donner priorité aux aspects paysagers et à la circulation des piétons.

Dans la vallée de Goas Lagorn, dont les prairies et le bocage ont été restaurés, un partenariat avec un agriculteur a été initié.

Afin d'éviter la fermeture du milieu, un troupeau de vaches de race bretonne pie-noire, quelques chevaux de Camargue appartenant au Conseil Général et un âne broutent les espaces en fonction d'objectifs de gestion. Le ruisseau de Goas Lagorn et son embouchure maritime, autrefois souterraine et busée, ont été restaurés. Cette réouverture a permis de constater la remontée des poissons migrateurs dès l'année suivante. Le cordon dunaire, situé à l'exutoire du cours d'eau, a été stabilisé par la pose de ganivelles et la plantation d'oyats.

La roselière, fauchée et décapée, confère à la zone humide du moulin un rôle épurateur de premier plan.

Les falaises meubles du site s'éffritent et ont déjà imposé, une première fois, une modification du fonctionnement global du site avec la fermeture d'une voie d'accès. L'érosion a de nouveau endommagé la falaise l'hiver dernier, rendant le site dangereux à la circulation automobile.

Aujourd'hui, du fait de cette érosion et d'un recul du trait de côte, il convient de repenser l'organisation du site dans sa globalité, en conservant un accès à la plage pour les secours, les services techniques et les usagers.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

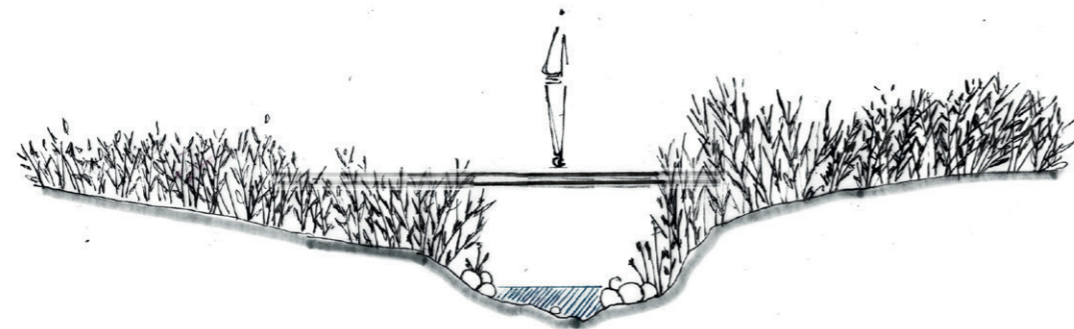


Ce site est équipé d'une aire de stationnement, aujourd'hui inaccessible pour les visiteurs.



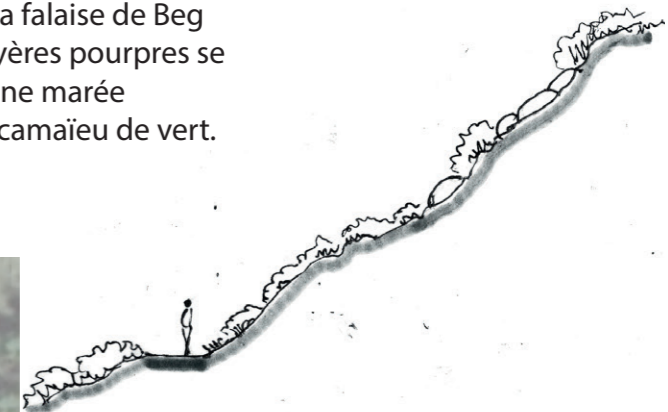
La falaise meuble s'effrite, menaçant les infrastructures.

# ETAT DES LIEUX : LES DIFFÉRENTES AMBIANCES

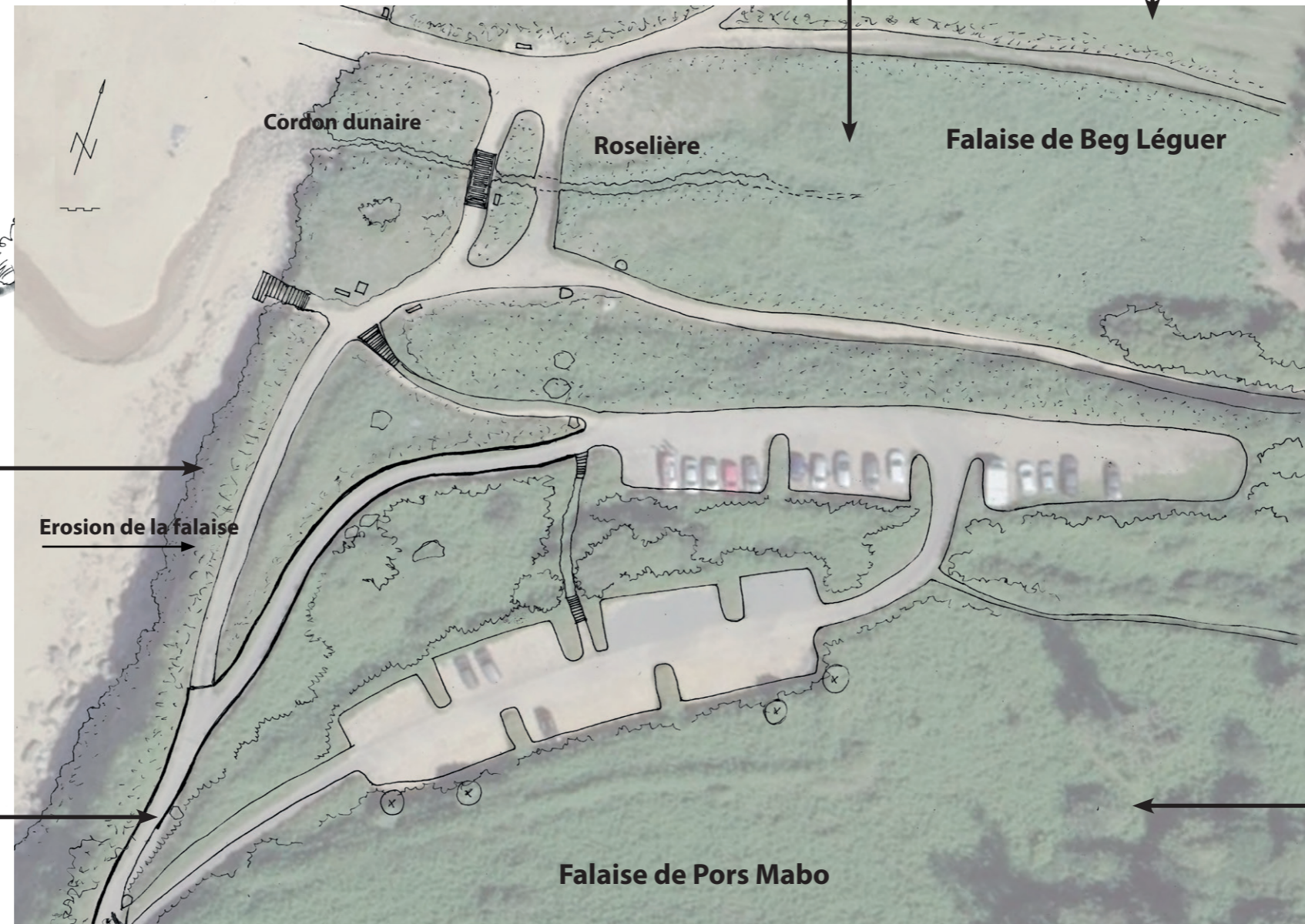
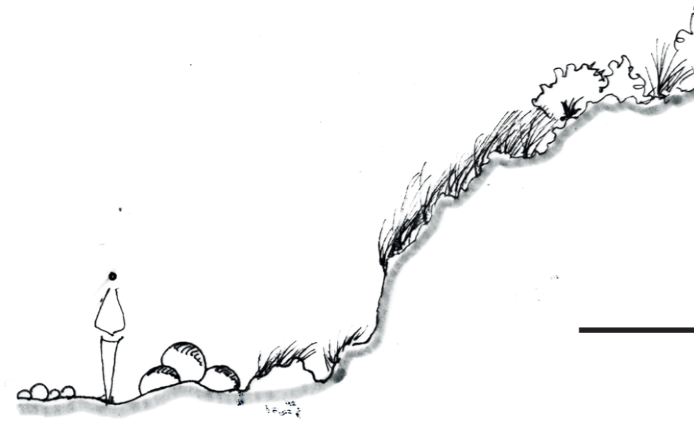


Le fond de vallon, s'ouvre sur une roselière, les phragmites sont battus par les vents.

Sur le flanc de la falaise de Beg Léguer, les bruyères pourpres se fondent dans une marée arbustive d'un camaïeu de vert.

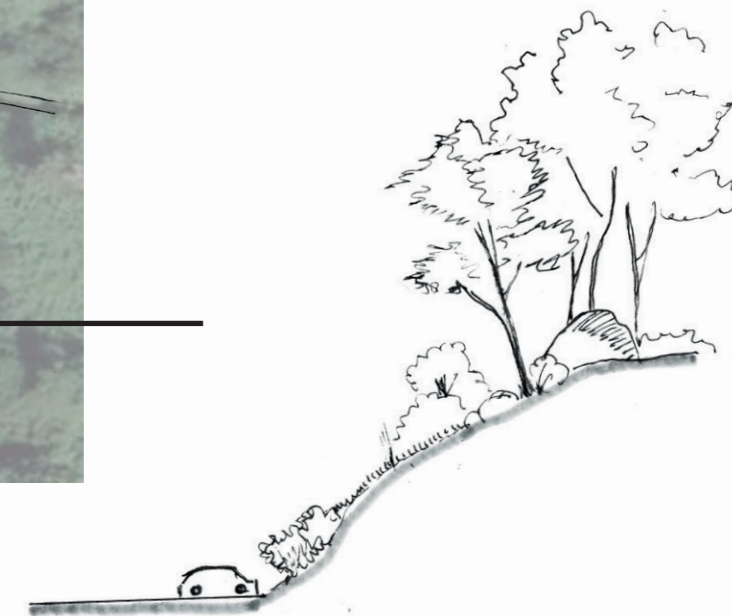


La falaise meuble, verdoyante dans sa partie haute, s'achève sur un lit de chaos et galets.



Face à sa consœur, la falaise de Pors Mabo, arbore sur ses pentes un flot de fougères. Ponctuellement, des cépées viennent émerger de cette couverture. Au sommet, des pins se dressent face aux vents. Ils gardent fièrement la vallée de leur haute cime.

Le long de la voie, une muret en pierre sèche accompagne le regard. Ce dernier est coiffé de folies végétales évoluant au fil des saisons. Seuls les prunelliers restent et donnent du volume au sol du lieu.



## ETAT DES LIEUX : LES POINTS DE VUE PRIVILÉGIÉS



L'entrée du site : les falaises se meurent dans la mer et la route s'efface.



Les vents ont peint des nuages de verdure à la manière de topiaires, cette rondeur des formes amène le regard jusqu'à l'eau. Le stationnement scinde cette composition au premier plan.



La mer forme un horizon infini entrecoupé des falaises de la côte. Le chemin serpente à travers la roselière qui se fait battre par les vents. Seule la présence de la voiture vient briser cette contemplation face aux éléments.



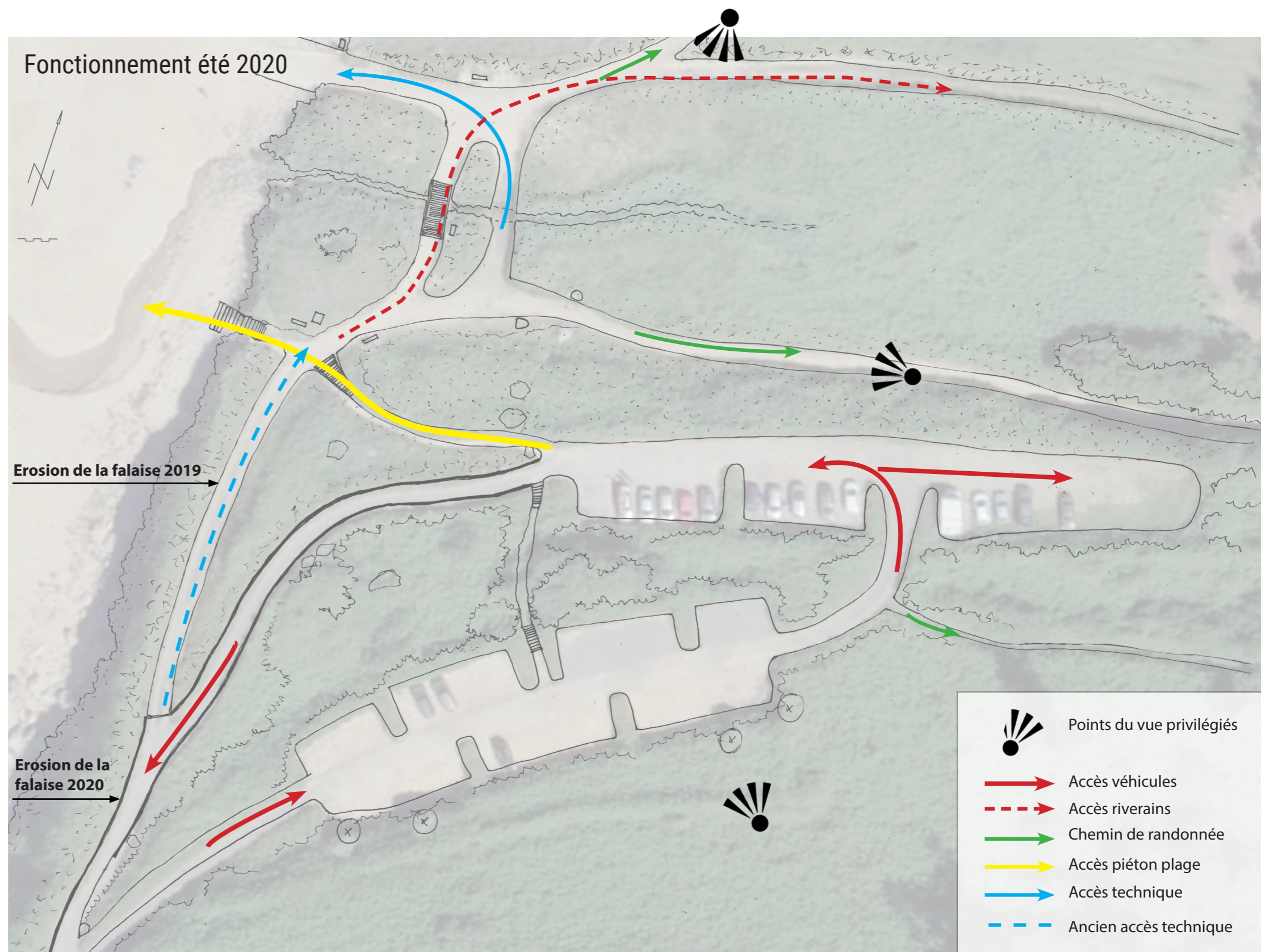
En fond de vallon, ciel et mer se confondent, un rocher nous guide sur le chemin. Le mobilier vient perturber cette vue.

## ETAT DES LIEUX : FONCTIONNEMENT DU SITE

L'aménagement initial permettait l'accueil d'une cinquantaine de véhicules sur deux plateformes aménagées en terrasses dans le relief. Ces deux plateformes étaient reliées à la plage et au fond de vallée par un chemin piéton ponctué d'embranchements.

A l'Ouest de ces stationnements, une voie permettait aux véhicules de services et au riverains d'accéder directement à la partie basse du site et à la passerelle traversant le ruisseau.

Dans un premier temps, l'accès situé le plus à l'ouest a été fermé pour cause d'éffritement de la falaise. C'est désormais la deuxième voirie (sortie de parking) qui est menacée, condamnant ainsi les accès véhicules à la partie basse du site par le chemin de Goas Lagorn. De fait, le parking devient difficile d'accès à court terme et dangereux à moyen terme et les accès techniques à envisager différemment.



# ETAT DES LIEUX : PERCEPTION DES AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES



Une passerelle piéton et véhicules technique qui se fond dans le paysage



Du mobilier dispersé et trop visible.



Une descente de plage en pierre et en béton, endommagée et peu qualitative.



Buttes très hautes à forte pente, qui masquent le chemin.



Le chemin s'enfonce dans la vallée de Goas Lagorn.



# LES OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION

Créer un accès technique par la vallée au droit du chemin existant depuis le centre aéré.

Revoir la nature du mobilier pour faciliter son intégration dans le paysage

Remplacer l'ouvrage en pierre pour une meilleure intégration de la descente de plage.

Requalifier les accès piétons

Supprimer la voirie et renaturer le haut de falaise

Mettre en valeur l'entrée du chemin en accentuant la voûte de Prunelliers. Abaisser les talus hauts et imposants.

Renaturer l'ensemble des stationnements (sauf deux PMR)

Interdire l'accès au véhicule sauf PMR



# PROPOSITIONS DE SIGNALÉTIQUES ET MOBILIERS À DÉPOSER

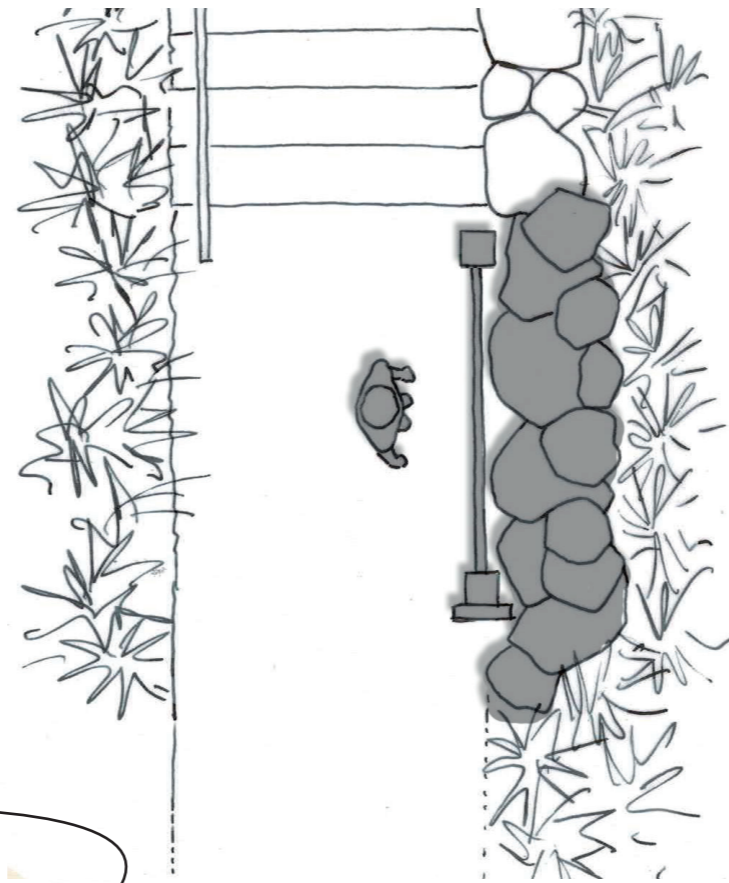




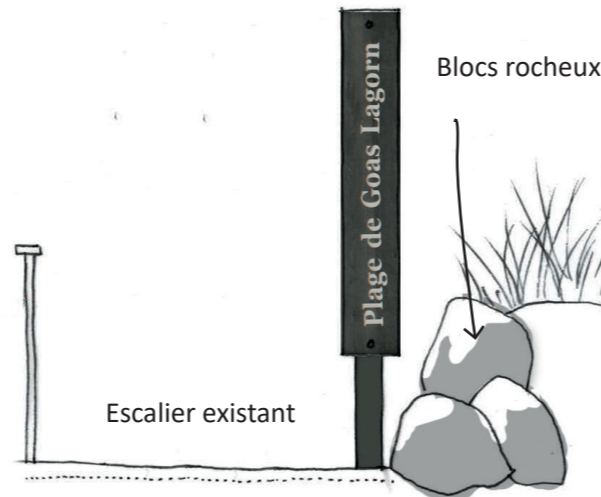
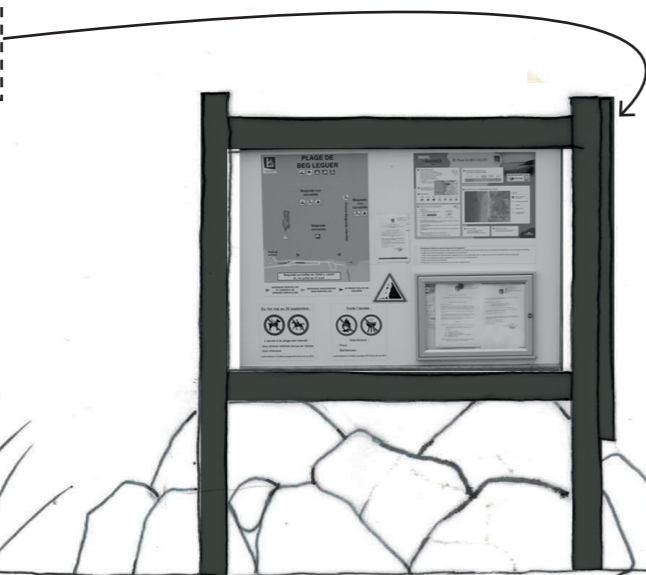
# PROPOSITION DE MODIFICATION DU PANNEAU D'INFORMATION DES PLAGES



Panneau existant



Panneau modifié

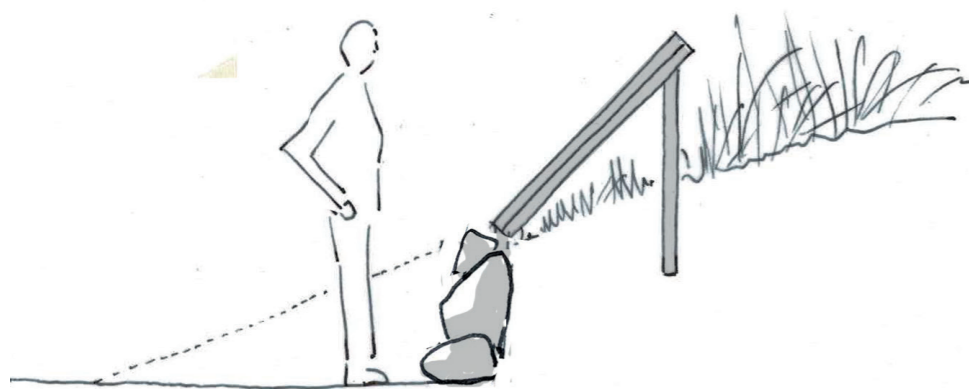
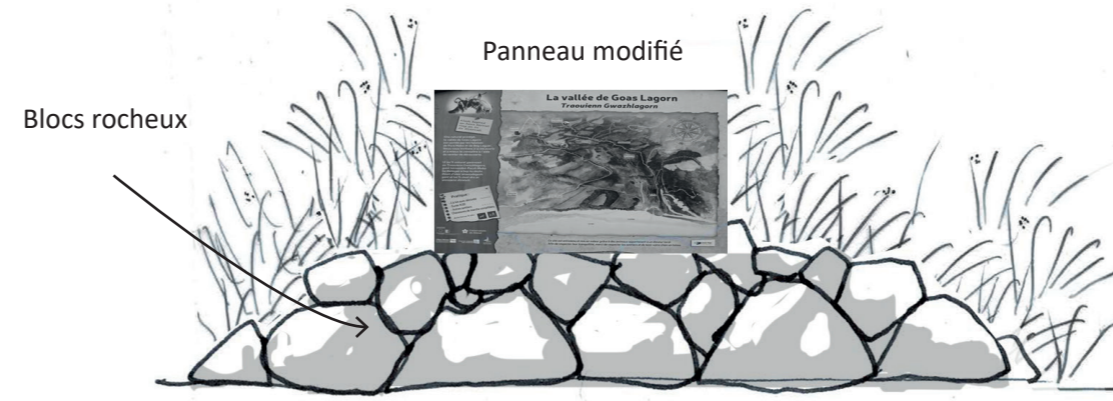


# PROPOSITION DE MODIFICATION DU PANNEAU D'INFORMATION ET D'INTERPRÉTATION VALLÉE DE GOAS LAGORN

Panneau existant

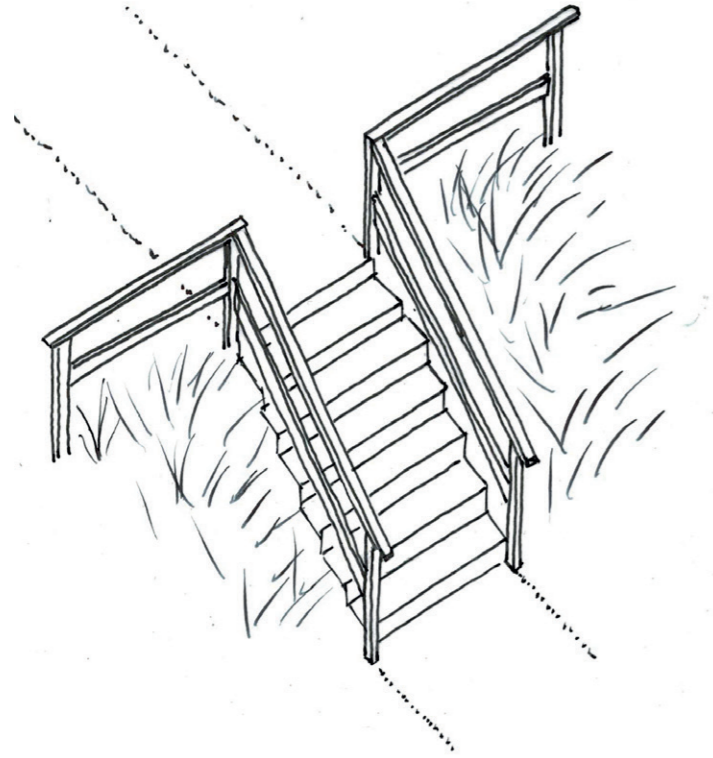


Panneau modifié



# PROPOSITION DE MOBILIERS

## MAIN COURANTE POUR EMMARCHEMENTS HAUTS

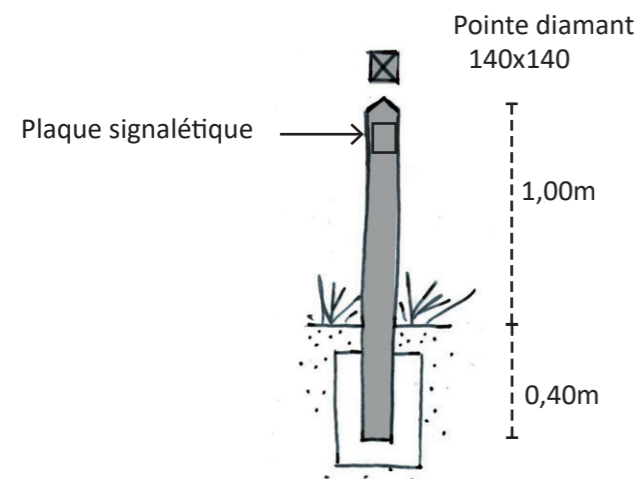


## APPUI VÉLOS



Fer plat d'acier  
de 80 x 12 mm

## BARRIÈRE FORESTIÈRE COULISSANTE 3.5M





## PA 3 - Plan de l'état actuel

Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer »  
Conservatoire du littoral





<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

La Manche



Maitre d'ouvrage



Conservatoire  
du littoral

Maitre d'oeuvre

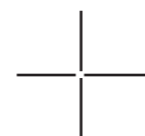


INEX  
Paysage - Urbanisme - Environnement

**Parking de Goas Lagorn**  
**Travaux d'aménagement et de valorisation du site n°22 106**  
**« Pors-Mabo - Beg Léguer », commune de Lannion (22)**

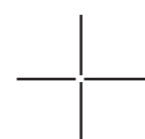
**Plan actuel**

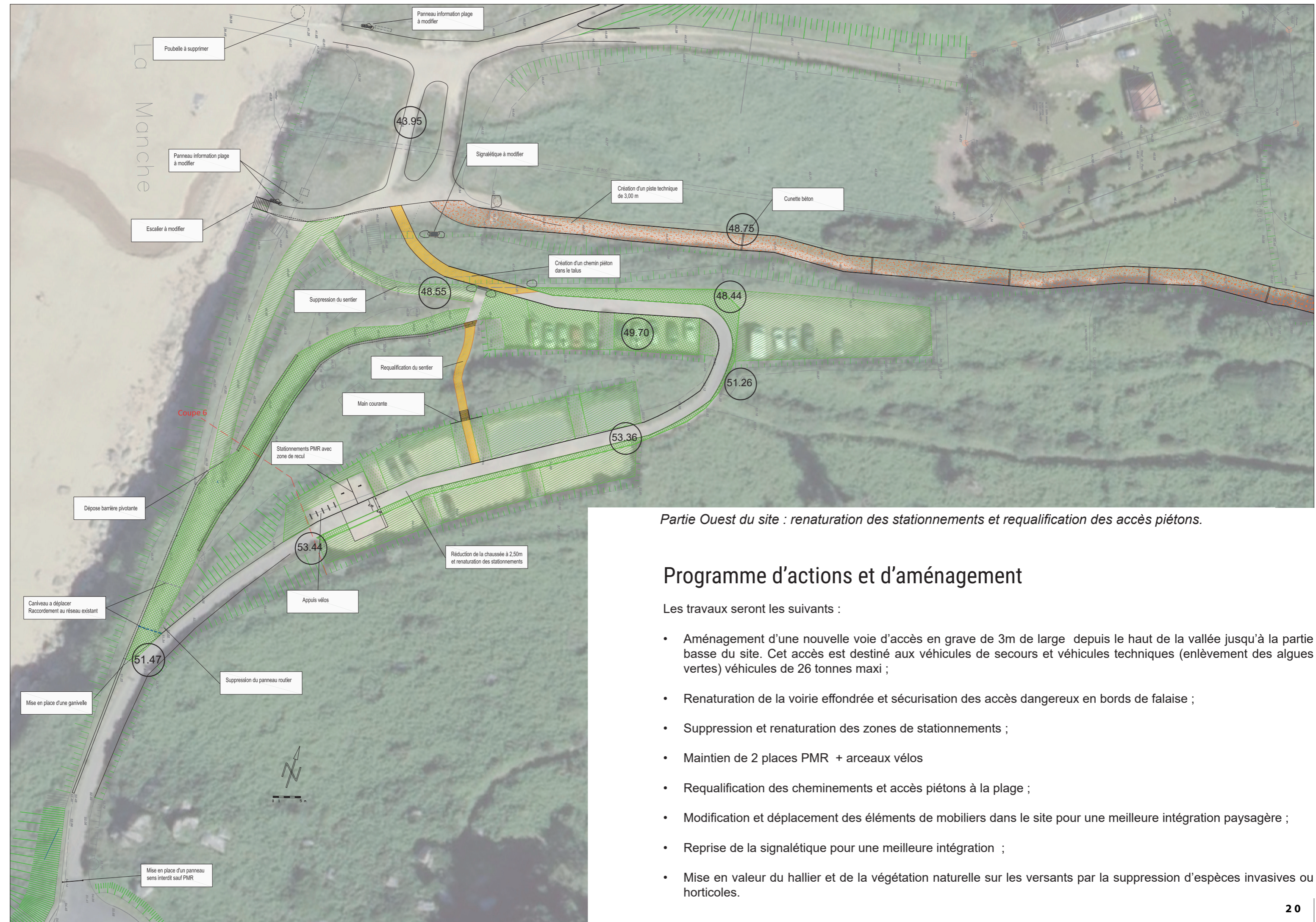
**Echelle**  
**1/500**



## PA 4 - Plan de composition d'ensemble du projet

Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer »  
Conservatoire du littoral





Partie Ouest du site : renaturation des stationnements et requalification des accès piétons.

## Programme d'actions et d'aménagement

Les travaux seront les suivants :

- Aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave de 3m de large depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site. Cet accès est destiné aux véhicules de secours et véhicules techniques (enlèvement des algues vertes) véhicules de 26 tonnes maxi ;
- Renaturation de la voirie effondrée et sécurisation des accès dangereux en bords de falaise ;
- Suppression et renaturation des zones de stationnements ;
- Maintien de 2 places PMR + arceaux vélos
- Requalification des cheminements et accès piétons à la plage ;
- Modification et déplacement des éléments de mobiliers dans le site pour une meilleure intégration paysagère ;
- Reprise de la signalétique pour une meilleure intégration ;
- Mise en valeur du hallier et de la végétation naturelle sur les versants par la suppression d'espèces invasives ou horticoles.





Partie Est du site : Création d'une voie d'accès technique

- L'aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site se fera sur l'emprise d'un chemin agricole existant, depuis les voiries du centre aéré.



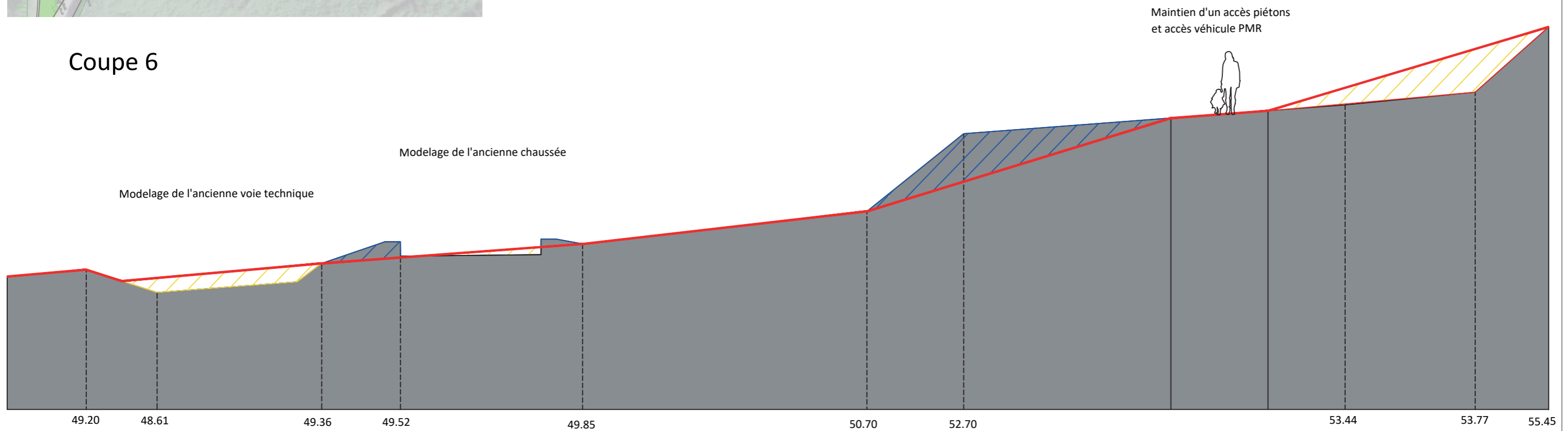


Vue 1



Vue 2

## Coupe 6



# PA5 - Vues et coupes



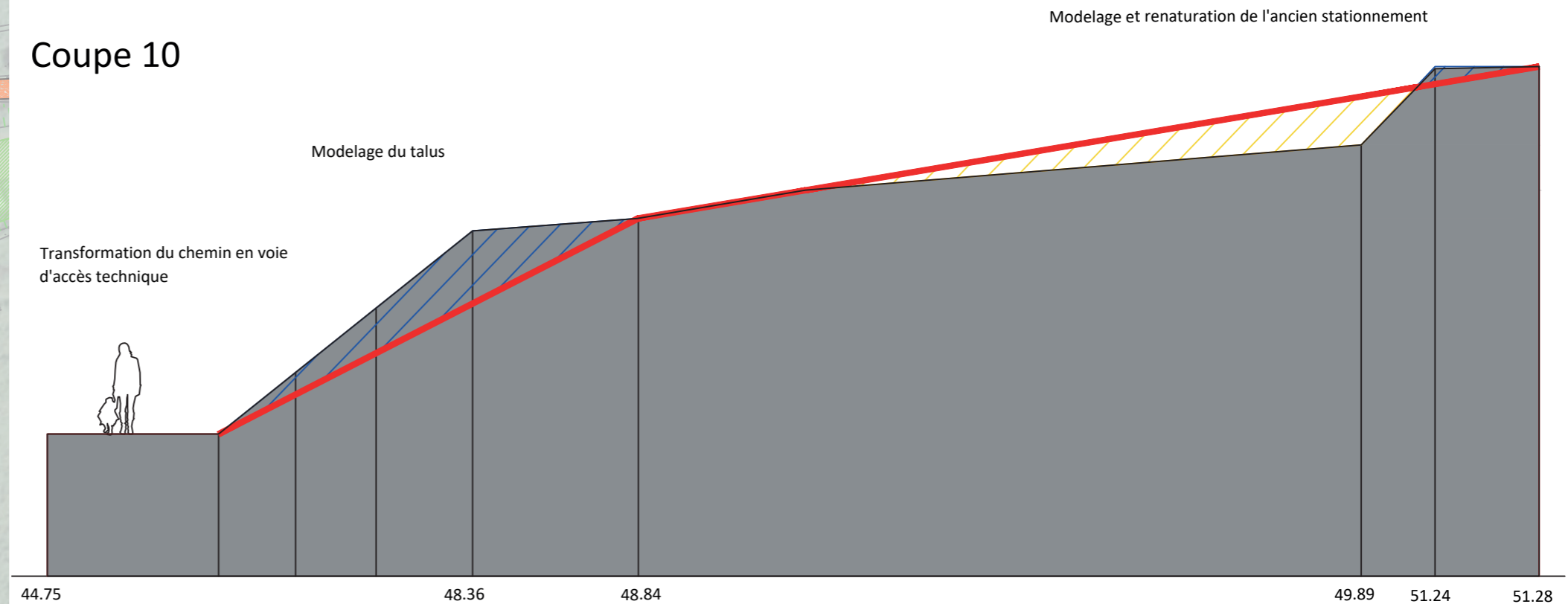
Vue 1



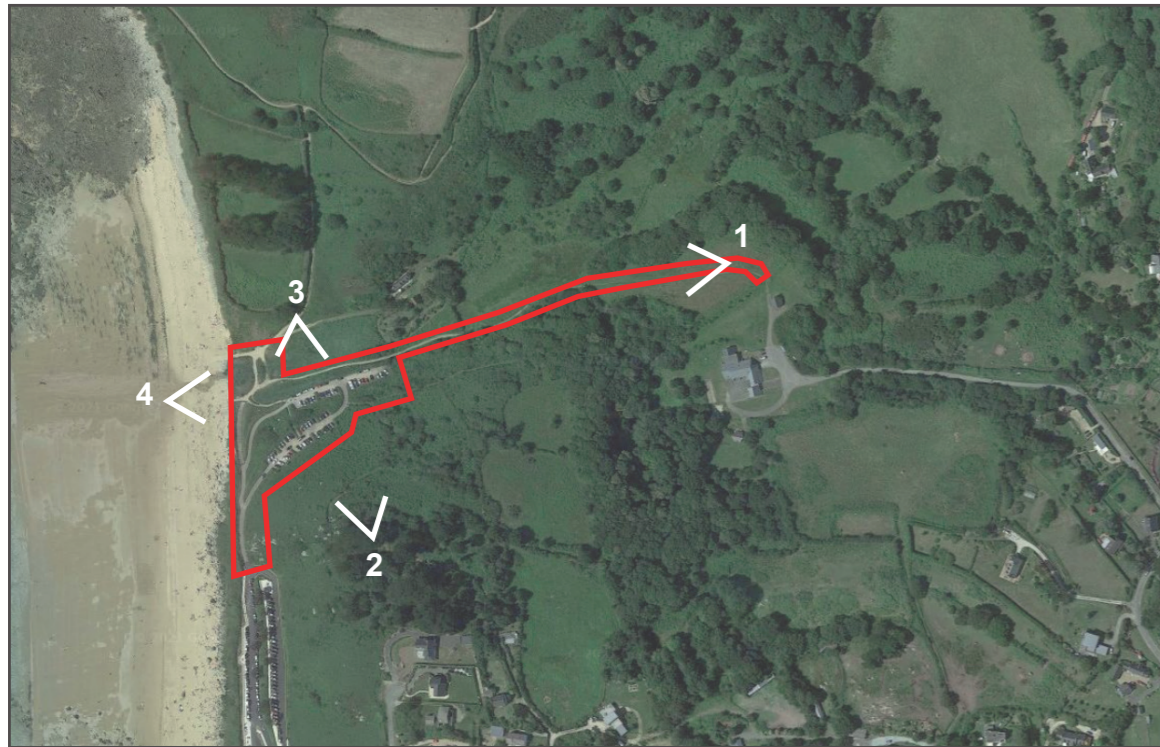
Vue 2



## Coupe 10



# Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement



Vue 1



Vue 2

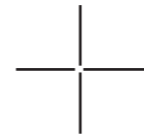


Vue 4



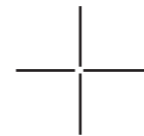
Vue 3





## ANNEXE 1 \_ Evaluation préliminaires d'incidences Natura 2000

Projet d'aménagement et de valorisation du site n°22 106 - « Pors-Mabo - Beg Léguer »  
Conservatoire du littoral



**Etude préliminaire d'évaluation Natura 2000**  
**pour projet soumis à Permis d'Aménager ou à Déclaration Préalable**  
 ( au titre des art. R.421-19 à R.421-23 du C.Urba) et en site Natura 2000  
 (Soumis à EIN2000 par l'arrêté du préfet de région du 18/05/2011\_ item 1°)

**DEMANDEUR**

Structure : CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Nom et Prénom : Mme AGNES VINCE- DIRECTRICE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Coordonnées : DÉLÉGATION BRETAGNE, 8 QUI GABRIEL PÉRI- PORT DU LEGUÉ- 22190  
 PLÉRIN

**TYPE DE PROJET**

Le site de Pors Mabo-Beg leguer qui s'étire de l'estuaire du Léguer aux falaises de terre de Pors Mabo sur les communes de Lannion et de Trebeurden est très fréquenté. Il est accessible par de multiples sentiers et constitue l'unique point d'accès à l'estran pour les véhicules de secours et de ramassage des algues vertes. Il permet également la desserte d'une habitation secondaire dans le fond de la vallée.

Le conservatoire du littoral maîtrise foncièrement une bonne partie de la pointe et souhaite améliorer le stationnement, les circulations piétonnes et la signalétique.

Les falaises meubles du site qui ont déjà contraint une première fois le fonctionnement du site ont de nouveau évolué l'hiver dernier, rendant le site dangereux à toute circulation.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

Le site est situé à proximité du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles ».

**LOCALISATION DES TRAVAUX**

Communes : Lannion et Trebeurden  
 Lieu-dit : Site de Pors Mabo-Beg Leguer

**PROTECTION DU SITE (INSCRIT/CLASSÉ)**

Nom du site :  
 Site classé       Site inscrit

**SITE NATURA 2000**

Projet hors site Natura 2000  
 Type de site Natura 2000  
 ZSC (Habitats, Faune, Flore)       ZPS (Oiseaux)  
 Nom : SITE « COTE DE GRANIT ROSE – SEPT-ILES », SIC FR 5300009, ZPS FR 5310011

**Objectif de conservation de ce site Natura 2000**

Habitats       forestier       landes, tourbières,...       de rivière et prairies humides  
 autres : récifs et plateaux rocheux

Espèces animales       Oiseaux       Chauves-souris       Autres : (préciser)

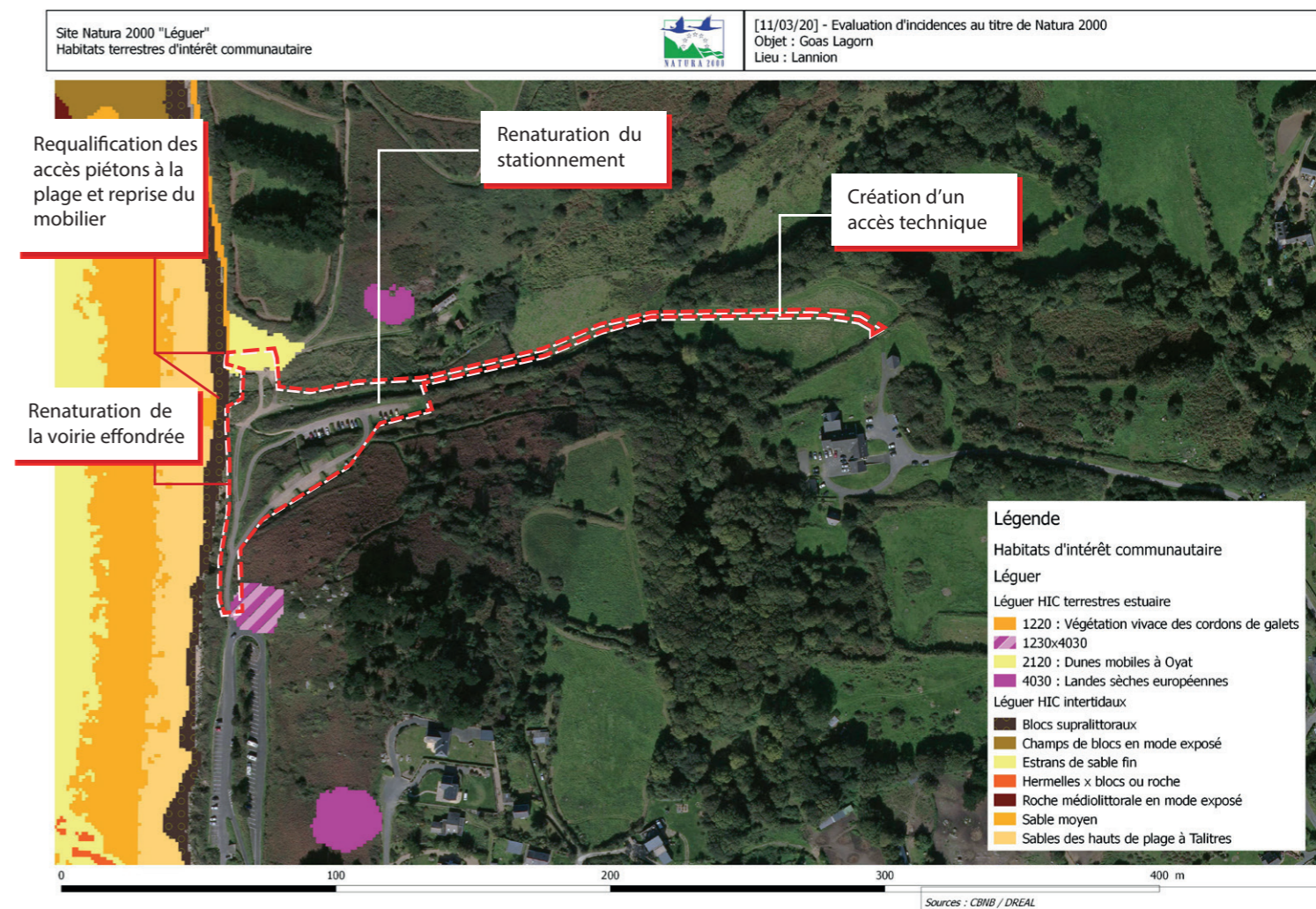
**Localisation du projet**

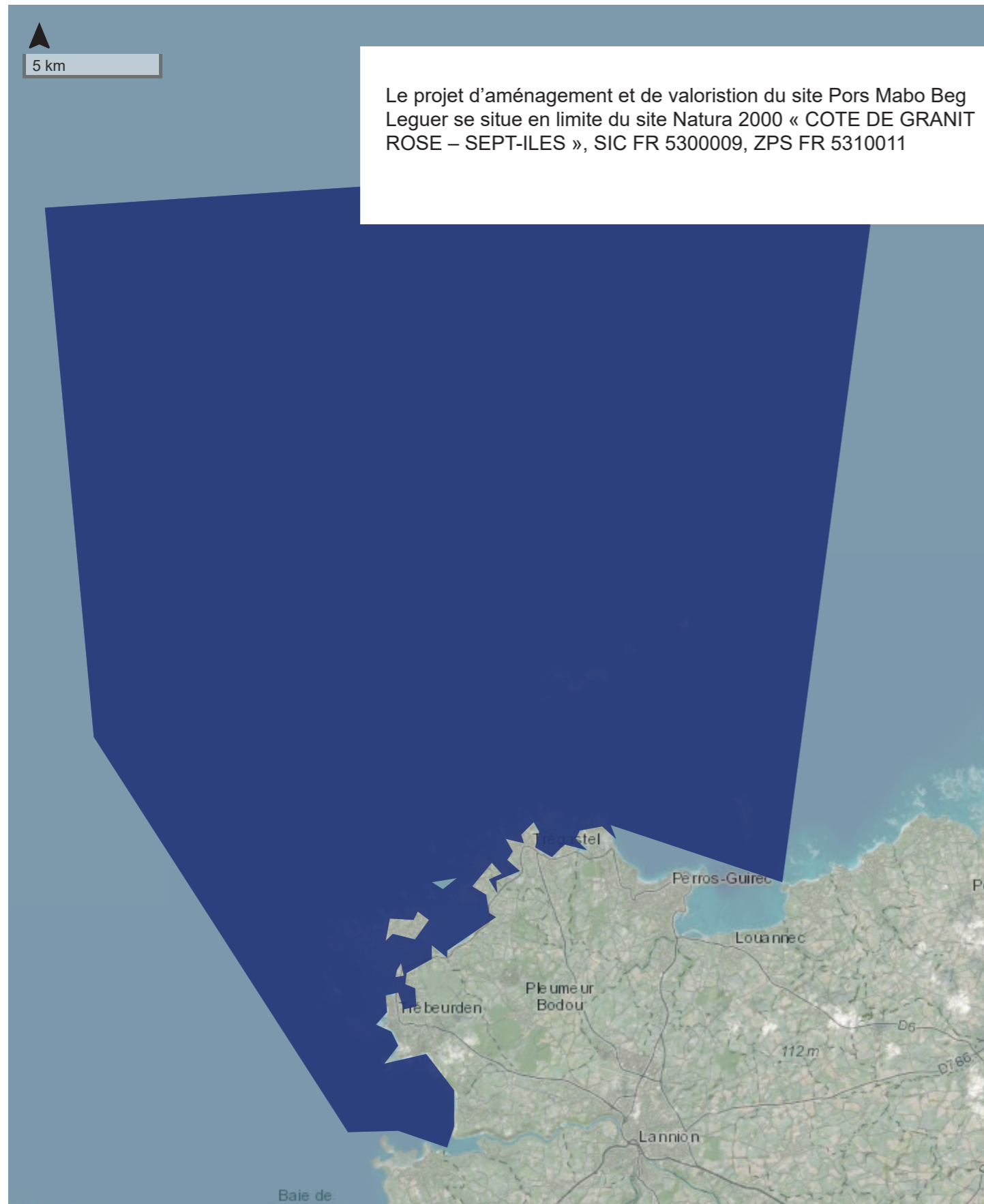
Les travaux envisagés concernent les parcelles 168, 170, 175, 176, 185, 186, 187, 1230.

**Programme de travaux**

Les travaux seront les suivants :

- Aménagement d'une nouvelle voie d'accès en grave de 3m de large depuis le haut de la vallée jusqu'à la partie basse du site. Cet accès est destiné aux véhicules de secours et véhicules techniques (enlèvement des algues vertes) véhicules de 26 tonnes maxi ;
- Renaturation de la voirie effondrée et sécurisation des accès dangereux en bords de falaise ;
- Suppression et renaturation des zones de stationnements ;
- Maintien de 2 places PMR + arceaux vélos
- Requalification des cheminements et accès piétons à la plage ;
- Modification et déplacement des éléments de mobiliers dans le site pour une meilleure intégration paysagère ;
- Reprise de la signalétique pour une meilleure intégration ;
- Mise en valeur du hallier et de la végétation naturelle sur les versants par la suppression d'espèces invasives ou horticoles.





Leaflet | Données issues de l'INPN 12/07/2021 | Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community

<https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/I098FR5300009>

## Historique du site de Pors Mabo Beg Leguer

Acquis par le Conservatoire du Littoral à partir de 1982, le site de Pors Mabo - Beg Léguer, jadis entretenu par l'agriculture, fait l'objet d'une gestion différenciée. Grâce à un contrat-nature porté par les collectivités locales et piloté par Lannion-Trégor Agglomération, il a fait l'objet d'une remise en état progressive. Au point d'accès principal, des aires de stationnement naturelles ont été réaménagées de façon à donner priorité aux aspects paysagers et à la circulation des piétons. Dans la vallée de Goas Lagorn, dont les prairies et le bocage ont été restaurés, un partenariat avec un agriculteur a été initié. Afin d'éviter la fermeture du milieu, un troupeau de vaches de race bretonne pie-noire, quelques chevaux de Camargue appartenant au Conseil Général et un âne broutent les espaces en fonction d'objectifs de gestion. Le ruisseau de Goas Lagorn et son embouchure maritime, autrefois souterraine et busée, ont été restaurés. Cette réouverture a permis de constater la remontée des poissons migrateurs dès l'année suivante. Le cordon dunaire, situé à l'exutoire du cours d'eau, a été stabilisé par la pose de ganivelles et la plantation d'oyats. La roselière, fauchée et décapée, confère à la zone humide du moulin un rôle épurateur de premier plan. D'importants aménagements ont été réalisés sur leur parcours, notamment des passerelles destinées à faciliter le cheminement dans les zones humides. Afin de respecter la fragilité de ces milieux, empruntons-les pour admirer flore, faune et paysage.

L'aménagement initial permettait l'accueil d'une cinquantaine de véhicules sur deux plateformes aménagées en terrasses dans le relief. Ces deux plateformes étaient reliées à la plage et au fond de vallée par un chemin piéton ponctué d'emmarchements.

A l'Ouest de ces stationnements, une voie permettait aux véhicules de services et au riverains d'accéder directement à la partie basse du site et à la passerelle traversant le ruisseau.

Dans un premier temps, l'accès situé le plus à l'ouest a été fermé pour cause d'éffritement de la falaise. C'est désormais la deuxième voirie (sortie de parking) qui est menacée, condamnant ainsi les accès véhicules à la partie basse du site par le chemin de Goas Lagorn. De fait, le parking devient difficile d'accès à court terme et dangereux à moyen terme et les accès techniques à envisager différemment.

Dans ce contexte, le conservatoire souhaite réorganiser le fonctionnement du site, repenser la signalétique, créer un accès technique depuis la vallée et supprimer les stationnements. Seules deux places PMR seront conservées à court terme.

### Caractéristiques du site Natura 2000 FR5300009 - Côte de Granit rose-Sept-Iles

«Vaste espace marin et littoral granitique composé de nombreux îlots, récifs, marais littoraux, dunes, landes, formant un ensemble extrêmement découpé et varié d'un intérêt écologique et paysager majeur (assemblage de blocs granitiques monumentaux sur le proche littoral : «Côte de granite rose»).

Vastes zones de récifs et de plateaux rocheux allant des Sept Iles à l'archipel des Triagoz.

Vulnérabilité : Afin de maintenir la qualité des habitats d'intérêt communautaire, et la tranquillité des espèces, il convient :

- de maîtriser la fréquentation touristique dans les îles et îlots (dérangement de l'avifaune nicheuse et des phoques) ;
- d'éviter l'extraction de granulats marins ;
- de contrôler la fréquentation des dunes, hauts de plage et landes littorales ;
- d'assurer un entretien (fauche et/ou pâturage extensif) des landes ;
- de gérer par fauchaison/exportation le développement de la végétation des dépressions dunaires.

Le nautisme est une activité majeure du site avec plus de 2100 places dans les trois ports de plaisance et de très nombreux mouillages, ce qui induit une pression sur le milieu, notamment sur les îles, où un arrêté du préfet maritime limite la fréquentation.

L'attractivité de l'archipel des Sept îles, notamment de son patrimoine naturel, ajoute une activité importante de batellerie. Les métiers artisanaux de pêche sont variés et l'activité est basée sur la polyvalence : filets, drague, casiers, mais aussi récolte de goémon ou la pêche en scaphandre ou à pied sous licence L'activité est fortement encadrée par des licences dans la bande des 12 MN dans un objectif de gestion de la ressource. A noter la présence d'un gisement coquillier qui a fait l'objet d'opérations d'enrichissement. Les plateaux rocheux et leurs champs d'algues des Héauts aux Triagoz constituent un habitat stratégique pour cette activité.

Le maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces bénéficiera in fine aux activités et ressources halieutiques et aux activités récréatives et touristiques. Des actions de préservation des habitats pourront alors être contractées avec les pêcheurs. De part ces caractéristiques, le site recèle aussi de ressources en matériaux et énergie marines et peut susciter des projets. Tout nouveau projet devra faire l'objet d'une étude d'incidences précises sur les habitats et espèces concernées.»

## CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

	OUI	NON
Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (parcelle concernée par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désignée.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence, à moins de 300m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Présence, à moins de 20m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau (rejets, matière en suspension, passage à gué...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le projet comprend des plantations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En conclusion, le projet d'aménagement et de valorisation du site est situé en dehors du périmètre Natura 2000. Les travaux envisagés concernent principalement des zones artificialisées qui seront renaturées. L'accès technique créé prend place sur un chemin rural existant. **Ces aménagements ne sont donc pas susceptibles d'impacter des habitats ou des espèces visés dans les objectifs de conservation du site Natura 2000.**

**Cependant, la proximité des habitats d'intérêts communautaires nous ferons prendre des mesures de protection et notamment :**

- le balisage des zones sensibles pour éviter les circulations,
- l'implantation des zones de stockage et base de vie chantier sur des voiries existantes,
- à proximité du fond de vallée, les engins fixes (groupe électrogène, compresseurs...) seront installés sur des cuvettes de rétention,
- l'utilisation de matériels adaptés.